

Procès-verbal

De la session ordinaire du Conseil de la Municipalité de Sainte-Julienne, tenue le 7 décembre 2009 à 20h00 à la salle municipale, 1380, Route 125 à Sainte-Julienne, lieu ordinaire des sessions et à laquelle sont présents :

Monsieur Jean-Pierre Charron, district 1

Monsieur Stéphane Breault, district 2

Madame Manon Desnoyers, district 3

Madame Jocelyne Larose, district 4

Monsieur Lucien Thibodeau, district 5

Madame Danielle Desrochers, district 6

Formant quorum, sous la présidence de son honneur le maire, Monsieur Marcel Jetté

Est présent, monsieur Claude Arcoragi, secrétaire-trésorier/directeur général

Rituel du Conseil

Ordre du jour

Session ordinaire du lundi 7 décembre 2009

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

09-12R-556

1.1. Constat du quorum et adoption de l'ordre du jour du 7 décembre 2009

CONSIDÉRANT QUE le président de l'assemblée constate que le quorum est obtenu et que le Président de l'assemblée a fait la lecture de l'ordre du jour;

Il est proposé par : Danielle Desrochers, district 6

Appuyé par : Jean-Pierre Charron, district 1

Et résolu

Que l'assemblée est ouverte et que l'ordre du jour du 7 décembre est accepté.

ADOPTÉE

09-12R-557

1.2. Adoption du procès-verbal de la session extraordinaire du 26 novembre 2009

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal a été transmis aux membres du Conseil et reflète les discussions et les décisions rendues;

Il est proposé par : Lucien Thibodeau, district 5

Appuyé par : Stéphane Breault, district 2

Et résolu

QUE le procès-verbal de la session extraordinaire du 26 novembre 2009 est adopté.

ADOPTÉE

2. GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

09-12R-558

2.1. Acceptation de la liste des chèques émis durant le mois de novembre 2009

CONSIDÉRANT QUE la liste des chèques émis a été transmise aux membres du Conseil;

Il est proposé par : Jean-Pierre Charron, district 1
Et appuyé par : Jocelyne Larose, district 4
Et résolu :

Que La Municipalité approuve les déboursés des chèques émis durant le mois de novembre 2009 au montant de 905 127.86 \$.

ADOPTÉE

09-12R-559

2.2. Approbation des comptes à payer

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes fournisseurs a été transmise aux membres du Conseil;

Considérant que le Conseil s'en déclare satisfait;

En conséquence

Il est proposé par : Jean-Pierre Charron, district 1
Appuyé par : Lucien Thibodeau, district 5
Et résolu

QUE la Municipalité accepte le dépôt de la liste des comptes fournisseurs au montant de 87 203.59\$ en date du 7 décembre 2009.

ADOPTÉE

09-12R-560

2.3 Approbation de la liste des bons de commande pour la période qui se termine le 7 décembre 2009

CONSIDÉRANT QUE l'article 204 du Code municipal stipule qu'a moins qu'il n'en soit autrement prévu dans un règlement adopté en vertu de l'article 960.1, le secrétaire-trésorier paie, à même les fonds de la municipalité, toute somme de deniers dus par elle, chaque fois que, par résolution, il est autorisé à le faire par le conseil.

En conséquence;

Il est proposé par : Danielle Desrochers, district 6
Appuyé par : Manon Desnoyers, district 3
Et résolu

QUE le Conseil approuve la liste des bons de commande émis au 7 décembre 2009.

ADOPTÉE

09-12R-561

2.4 Rapport financier au 7 décembre 2009

CONSIDÉRANT QUE le secrétaire trésorier a remis deux états comparatifs, l'un portant sur les revenus qu'il prévoit percevoir durant l'exercice et ceux prévus par le budget, et l'autre portant sur les dépenses effectuées à la date de l'état et celles prévues par le budget.

Il est proposé par : Danielle Desrochers, district 6
Appuyé par : Stéphane Breault, district 2
Et résolu

QUE le Conseil accepte le dépôt du rapport financier du 1^{er} janvier 2009 au 7 décembre 2009.

ADOPTÉE

09-12R-562

2.5 Écritures d'amendements en date 7 décembre 2009.

Il est proposé par : Jocelyne Larose, district 4
Appuyé par : Jean-Pierre Charron, district 1
Et résolu

QUE le conseil approuve le rapport d'écritures d'amendements, daté du 7 décembre 2009, soumis par le Service des finances.
ADOPTÉE

09-12R-563 2.6 Déclaration des intérêts pécuniaires des élus

ATTENDU QU'en vertu de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, article 358, « Chaque année, dans les 60 jours de l'anniversaire de la proclamation de son élection, le membre du Conseil dépose devant celui-ci une déclaration mise à jour ».

ATTENDU QUE les formulaires de déclaration des intérêts pécuniaires ont été remises dans le délai prescrit par la Loi a :

Monsieur Marcel Jetté, Maire
Monsieur Jean-Pierre Charron , district 1
Monsieur Stéphane Breault, district 2
Madame Manon Desnoyers, district 3
Madame Jocelyne Larose, district 4
Monsieur Lucien Thibodeau, district 5
Madame Danielle Desrochers, district 6

En conséquence,
il est proposé par Danielle Desrochers, district 6
Appuyé par ; Lucien Thibodeau, district 5
Et résolu

QUE le Conseil accepte le dépôt des dits membres du Conseil cités ci-haut, des déclarations des intérêts pécuniaires.
ADOPTÉE

3. SÉCURITÉ PUBLIQUE

09-12R-564 3.1 Acceptation de 4 nouveaux pompiers

CONSIDÉRANT QUE le la Municipalité doit assurer un Service de protection d'incendie sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le Service d'incendie est constitué de pompiers volontaires;

CONSIDÉRANT QUE le Directeur du Service de prévention des incendies recommande l'acceptation de ces 4 nouveaux pompiers;

En conséquence,
Il est proposé par Lucien Thibodeau, district 5
Appuyé par Manon Desnoyers, district 3
Et résolu

QUE le Conseil suivant la recommandation du Directeur de Service, accepte l'embauche de :

- *Francis David*
- *Phillipe David,*
- *Alexandre McLean*
- *Christopher Doucet*

à titre de pompiers volontaires à la Municipalité de Sainte-Julienne et que cette embauche est effective en date des présentes soit le 7 décembre 2009.

ADOPTÉE

4. TRAVAUX PUBLICS

09-12R-565 4.1 Dépôt des requêtes du 6 novembre au 27 novembre 2009

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité utilise un système de requête pour gérer efficacement et équitablement les demandes d'interventions auprès des contribuables de la Municipalité,

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite informer les membres du Conseil des services rendus aux contribuables, de leur district électoral, en déposant la liste des travaux réalisés au cours du dernier mois ;

En conséquence

Il est proposé par : Manon Desnoyers, district 3

Appuyé par Jocelyne Larose, district 4

Et résolu

QUE la Municipalité accepte le dépôt des requêtes du 6 au 27 novembre 2009.

ADOPTÉE

09-12R-566 4.2 Remplacement de deux véhicules au Service des travaux publics

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit faire usage de véhicules motorisés pour la réalisation de travaux publics;

CONSIDÉRANT QU'actuellement en location pour 2 véhicules avec forfaits à court termes;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité juge opportun de procéder à l'acquisition de ces véhicules;

Il est proposé par; Stéphane Breault, district 2

Et appuyé par; Danielle Desrochers, district 6

QUE la Municipalité mandate le directeur des travaux publics à aller en appel d'offres pour la fourniture de deux véhicules de type F150 et /ou de type F250 en fonction des besoins du Service des travaux publics.

ADOPTÉE

09-12R-567 4.3 Appels d'offres pour moto-niveleuse et pelle-chargeuse

CONSIDÉRANT que les contrats de location pour ces deux véhicules arrivent à termes;

Il est proposé par; Lucien Thibodeau, district 5

Appuyé par; Manon Desnoyers, district 3

Et résolu

QUE la Municipalité mandate le Directeur des travaux publics à procéder aux appels d'offres pour le remplacement des ces deux véhicules, soit la moto-niveleuse et la pelle-chargeuse.

ADOPTÉE

5. HYGIÈNE DU MILIEU

6. AMÉNAGEMENT-URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

09-12R-568 6.1 Plainte no. 1 - 3495 rue du Cygne

CONSIDÉRANT QUE le citoyen demeurant à cette adresse contrevient au règlement

902-A-00 article 2, au règlement 380 article 13 ainsi qu'au règlement 377 articles 80B ET 78A;

CONSIDÉRANT QUE le citoyen visé a déjà reçu des avis d'infraction;

Il est proposé par; Lucien Thibodeau, district 5
Appuyé par; Jean-Pierre Charron, district 1
Et résolu

QUE la Municipalité autorise le département d'urbanisme à entreprendre les démarches nécessaires et les procédures judiciaires qui s'impose afin de régulariser cette situation.

ADOPTÉE

09-12R-569 6.2 Plainte no.2 - 1961 Villa des pins

CONSIDÉRANT QUE le citoyen demeurant à cette adresse contrevient au règlement 902-98 article 4 et au règlement 377 article 2, article 203-a et article 207-a;

CONSIDÉRANT QUE le citoyen visé a déjà reçu des avis;

Il est proposé par; Stéphane Breault, district 2
Appuyé par; Danielle Desrochers, district 6
Et résolu

QUE la Municipalité autorise le département d'urbanisme à entreprendre les démarches nécessaires et les procédures judiciaires qui s'impose afin de régulariser la situation.

ADOPTÉE

09-12R-570 6.3 Acquisition de terrain – lot 3 442 560 et de la rue des Merles (lot 3 443 518) – Demande de Madame Nathalie Lavallé

CONSIDÉRANT que Madame Nathalie Lavallé a fait parvenir une correspondance à la Municipalité à l'effet qu'elle désire céder les lots ci-haut mentionnés;

Il est proposé par; Jean-Pierre Charron, district 1
Appuyé par; Jocelyne Larose, district 4
Et résolu

QUE la Municipalité accepte l'offre de Madame Lavallé;

QUE la Municipalité mandate le Directeur général et le Maire à signer pour au nom de la Municipalité les documents afférents à la réalisation des acquisitions des dits immeubles;

QUE le notaire instrumentant est PME inter notaire de Sainte-Julienne;

QUE la Municipalité assumera les frais du notaire instrumentant;
ADOPTÉE

09-12R-571 6.4 Acquisition des rues du Domaine Lévesque

CONSIDÉRANT que le propriétaire désire céder les rues du Domaine Lévesque;

Il est proposé par; Lucien Thibodeau, district 5
Appuyé par; Manon Desnoyers, district 3
Et résolu

QUE la Municipalité accepte la proposition du propriétaire;

QUE la Municipalité mandate le Directeur général et le Maire à signer pour au nom de la Municipalité les documents afférents à la réalisation des acquisitions des dits immeubles;

QUE le notaire instrumentant est PME inter notaire de Sainte-Julienne;

QUE la Municipalité assumera les frais du notaire instrumentant;
ADOPTÉE

09-12R-572 6.5 Nomination des membres du Comité de toponymie d'Urbanisme

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer les membres du Comité de Toponymie d'urbanisme pour une période de deux ans soit;

Conseiller délégué : Monsieur Stéphane Breault
Conseillère Déléguée : Madame Danielle Desrochers

Citoyen : Marcel Forget
Citoyen : Gérard Landry
Citoyen : Jeanine Rivest

Il est proposé par; Jocelyne Larose, district 4
Appuyé par; Jean-Pierre Charron, district 1
Et résolu

QUE la Municipalité de Sainte-Julienne nomme ces personnes à titre de membres du Comité de Toponymie d'urbanisme pour une période de deux (2) ans.
ADOPTÉE

09-12R-573 6.6 Acquisition de rues au Lac Lapierre (Dossier Andréa Carpentier)

CONSIDÉRANT la correspondance reçue de Andréa Carpentier afin que la municipalité acquiert les rues portant les numéros de lots suivants : 3 683 104, 3 683 105, 3 683 128, 3 683 164, 3 683 165, 3 683 166.

CONSIDÉRANT QUE dans la dite demande, madame Carpentier réclame l'acquittement des taxes municipales et les taxes scolaires dues, au moment de la signature de l'acte de vente, pour l'acquisition des dites immeubles par la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit acquérir une quantité importante de rues appartenant aux différents propriétaires de chemins privés à caractère public, ce qui implique d'importantes sommes d'argent de la part des contribuables;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a la ferme intention d'être équitable envers tous et chacun qui auront à réaliser ce genre de transaction avec la Municipalité ;

En conséquence,
Il est proposé par : Jean-Pierre Charron, district 1
Appuyé par : Stéphane Breault, district 2
Et résolu

QUE la Municipalité maintient sa position d'acquérir les immeubles, mentionnés ci-haut, pour le coût des taxes foncières dues au moment de la signature de l'acte de vente et non les taxes scolaires.

QUE la Municipalité mandate le Directeur général et le Maire à signer pour au nom de la Municipalité les documents afférents à la réalisation des acquisitions des dits immeubles;

QUE le notaire instrumentant est PME inter notaire de Sainte-Julienne;

QUE la Municipalité assumera les frais du notaire instrumentant;
ADOPTÉE

09-12R-574 6.7 Avis de motion – Modification au Règlement 692-06

Un avis de motion est donné par Stéphane Breault, district 2, afin de modifier l'article 3.2 (composition du comité) du règlement 692-06 concernant la constitution du comité

consultatif d'urbanisme.

7. LOISIRS ET CULTURE

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

9. LEVÉE D'ASSEMBLÉE

09-12R-575 **9.1 Levée de l'assemblée ordinaire du 7 décembre 2009.**

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour est épuisé;

Il est proposé par : Manon Desnoyers, district 3

Appuyé par : Danielle Desrochers, district 6

Et résolu :

QUE l'assemblée ordinaire du 7 décembre 2009 est levée.

ADOPTÉE

FAIT À SAINTE-JULIENNE, ce 20 janvier 2010.

*Claude Arcoragi
Secrétaire-trésorier /directeur général*

*Marcel Jetté
Maire*